



Bures-sur-Yvette

OBJET : *Implantation d'un « STOP » rue de la Hacquinière à l'intersection avec l'avenue du Trianon et la rue de la Vierge.*

ARRETE N° 074/2014

Le Maire de la Commune de Bures-sur-Yvette

- **VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes et des Régions ;
- **VU** les articles L 2122-28, L 2211-1, L 2212-1, L 2213-1 à L 2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'article R 610-5 du Code Pénal ;
- **VU** les articles R 110-2, R 411-2, R 411-25 à R 411-28, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49, R 414-14, R 417-10 du Code de la Route ;
- **VU** la vitesse élevée des véhicules venant de la gare de la Hacquinière,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité nécessaires pour ralentir la circulation rue de la Hacquinière ;

ARRETE

Article 1 : Un panneau « STOP » est implanté rue de la Hacquinière à l'intersection avec l'avenue du Trianon et la rue de la Vierge.

Article 2 : Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation nécessaire pour l'application du présent arrêté.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté sont affichées conformément aux règles en vigueur.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame le Lieutenant de Police des Ulis
- Monsieur le Chef du Groupement Nord du Service Départementale d'Incendie et de Secours de Palaiseau,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours d'Evry,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Palaiseau,
- Madame ZACHEE, société TOMTOM.

Fait à Bures-sur-Yvette, le 22 mai 2014



Le Maire,

Jean-François VIGIER

HÔTEL DE VILLÉ